



Aquoi ai je droit si je possede des parts dans une boulangerie

Par **pedrollo**, le **18/03/2010** à **10:08**

Bonjour,je possede 25pour cent des part d une boulangerie de plus je suis aussi caution.cela fait environ 5ans.a quoi ai je droit exactement sachant que je n ai jamais rien touché.je voudrais aussi revendre ces parts,que dois je faire?merci.

Par **reno_8**, le **21/03/2010** à **17:23**

Bonjour

D'abord il faudra prendre connaissance des résultats des 5 derniers années, en principe vous avez du être informé tous les ans, par l'assemblée générale des associés du résultat de l'année et des chiffres clés de l'entreprise.

S'il n'y a que des pertes, effectivement vous n'avez droit à rien, mais s'il y a eu des bénéfices vous pouvez prétendre à des dividendes, à voir ce qui a été décidé en AG

Pour les vendre, il faut trouver un acheteur, faire une évaluation de la valeur des parts et informer les autres associés.

Voila